

2154 3316

République du Sénégal
Région du St Louis
Département de Matam
Arrondissement de Ogo

Titre du projet : Maraîchage

Promoteur : GPF de Ndouloumadji Funébé

Coût total : 11.447.360 F

Apport du GPF : 2.000.000 F

Montant sollicité : 9.447.360F

Maître d'ouvrage : ONG "Action plurielle Formation "

I/ PRESENTATION

1-1 Le village

Le village de Ndouloumadji Funubé est situé dans l'arrondissement de Ogo , département de Matam . Il est à 3,5 km de la route nationale 2 (RNII) .L'accès y est facile en toute saison.

1-2 Le promoteur

Le groupement de promotion féminine de Ndouloumadji Funubé est crée en juillet 1982. Il compte 451 membres ayant à leur tête un bureau de 10membres composé de :

- une présidente et une vice présidente
- une secrétaire et une secrétaire adjointe
- une trésorière et une trésorière adjointe

- une secrétaire à l'information
- une secrétaire à l'organisation
- deux (02) commissaires aux comptes.

1.3Maître d'ouvrage

ONG « Action Plurielle Formation » (APF).

STATUT JURIDIQUE

Association régie par la loi de 1901, à but non lucratif, récépissé N° 93.9661, Préfecture de la Seine-Saint Denis France. Agrément N° 005063 du 24/06/1998 –MFEF/ DDC.

MISSION

Améliorer la qualité de vie des populations à travers la formation, le conseil, l'alphabétisation en langues nationales, l'accès au crédit et aux techniques de production à coût de production faible.

BUT

Appuyer les populations pour la maîtrise du développement économique et de la langue dans le respect de la cohésion sociale.

OBJECTIFS

- ❖ Renforcer institutionnellement les : ONG, institutions de l'Etat, Communautés Urbaines et rurales de base, les Elus locaux à travers la formation, le financement et le suivi de projets en Afrique.

- ❖ Promouvoir le financement des activités de gestion des ressources naturelles dans le monde rural africain.
- ❖ Augmenter les capacités financières des groupements et associations de développement, à la base, par le biais de l'épargne et du crédit en zones urbaines, péri-urbaines et rurales africaines.

PARTENAIRES

Conseil Général du Val d'Oise / France.
 Conseil Régional de l'île de France/France.
 Direction Départementale du Travail et de l'Emploi/France.
 Agences Nationales pour l'Emploi/France.
 Les communes de Garges, Sarcelles, Gonesse.
 Le fond d'Action Sociale.

1.4 Les objectifs

Le projet a pour objectifs :

- L'amélioration de l'alimentation au niveau du village et des environs
- La création de revenus par l'écoulement du surplus de consommation .
- La création d'emplois

II / JUSTIFICATION

Le projet s'inscrit dans le cadre de la diversification des activités du groupement et de la politique de la sécurité alimentaire.

Il permettra d'insérer plus de quatre cent (400) femmes dans un circuit productif.

Le groupement dispose d'un terrain de deux (02) hectares qui ont fait d'une délibération du conseil rural.

III/ DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste :

- au fonçage d'un puits et à sa mise en eau
- à l'équipement d'un système d'exhaure par la mise en place d'une pompe manuelle.
- à la mise en place d'une clôture en grillage
- à assurer la formation du comité de gestion du jardin en technique (entretien des équipements) , en gestion financière

3.1 LE FONCAGE

Les caractéristiques du puits sont :

- Diamètre intérieur = 1,80 m
- Diamètre extérieur = 2,00 m
- Profondeur totale prévisionnelle = 18 m.
- Niveau statique prévisionnel : 13 m

Le fonçage s'effectuera à l'aide d'un engin mécanique qui va assurer la mise en eau pour une hauteur d'eau minimale de 5 m .Il sera installé une fois cette hauteur d'eau atteinte, une margelle et une dalle anti-bourbier en béton armé.

3.2 L'exhaure

Une fois la mise en eau terminée , l'ouvrage sera équipé d'une pompe manuelle de type URPATA dont les caractéristiques sont :

- marque URPATA
- type SALVA

Cette pompe sera livrée avec un stock de pièces .

3.3 Le réseau

Le réseau consiste à aménager deux (02) bassins de stockage d'eau d'une capacité de 5m³. Ils seront reliés par une conduite en pvc un déversoir sera aménagé au bord du puits.

3.4 La clôture

Huit cent (800) mètres de grillage seront nécessaires pour assurer la clôture du jardin. Celle-ci sera renforcée par une haie vive de prosopis qui jouera également le rôle de brise -vent.

Les plants seront fournis par le service des EAUX et FORÊTS qui en assurera l'exécution.

3.5 La formation

La formation sera axée principalement sur :

- Les techniques maraîchères et arboricoles
- La gestion financière
- L'entretien et l'utilisation de la pompe manuelle.

Cette formation sera assurée par des techniciens évoluant au niveau du département.

